



CL 2024/24-FL
Février 2024

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

OBJET: **DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX FUTURS ET LES QUESTIONS ÉMERGENTES**

DATE LIMITE: **15 avril 2024**

OBSERVATIONS:

À:

Francesca Ponti
Courriel: francesca.ponti@masaf.gov.it

Copie au:

Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les
normes alimentaires
FAO
Courriel: codex@fao.org

Généralités

1. La quarante-septième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL47) est convenue que le document sur les travaux futurs et les questions émergentes sera mis à jour par l'Italie¹.
2. À sa quarante-septième session, le CCFL est convenu de demander aux membres et aux observateurs de fournir des informations sur les questions à inclure dans le document sur les travaux futurs et les questions émergentes.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

3. Les gouvernements des États membres et les observateurs sont invités à fournir des renseignements sur les travaux futurs et les questions émergentes pertinentes aux travaux du CCFL aux adresses indiquées ci-dessus avant le **15 avril 2024**.
4. Pour ce qui concerne l'identification des questions émergentes, les membres sont invités à garder à l'esprit les questions identifiées pour examen en tant que travaux futurs dans le document [CX/FL 23/47/13](#)² et les décisions de la quarante-septième session du CCFL³.
5. Dans leurs réponses, les membres sont invités à indiquer si les nouveaux travaux/la question émergente sont considérés comme de nouvelles propositions de travaux conformément aux *Critères pour l'établissement des priorités de travail* (voir le Manuel de procédure du Codex), qui mèneront vraisemblablement à la préparation d'une nouvelle norme ou directive ou à la révision d'une norme ou directive existante.

¹ REP23/FL, par. 179(iii)(a)

² Voir l'inventaire des travaux futurs (annexe I) du document [CX/FL 23/47/13](#)

³ REP21/FL, par. 179(iii)